

La méthodologie applicable à « Budgets en Afrique »

Cadre logique qui sous-tend la présentation des documents budgétaires nationaux relatifs à « Budgets en Afrique »

1. Introduction

CABRI aide les fonctionnaires du budget et les praticiens de la gestion des finances publiques (GFP) des pays africains à lancer, développer et mettre en œuvre des approches fonctionnelles des initiatives de réforme, afin de renforcer leurs systèmes de gestion des finances publiques. CABRI offre à ses membres une plateforme de partage d'expériences et d'apprentissage entre pairs dans un environnement qui favorise une compréhension mutuelle de leurs problèmes communs en matière de réformes de la gestion des finances publiques. Un aspect essentiel de la GFP concerne l'aptitude des gouvernements à fournir des informations exhaustives - sur les objectifs des politiques, les hypothèses économiques, les plans de dépenses, les activités gouvernementales et sur l'efficacité avec laquelle ces activités sont en mesure d'atteindre les objectifs sociaux – pour s'assurer que le budget représente réellement les besoins sociaux du pays et permet aux institutions de contraindre le pouvoir exécutif à rendre des comptes. À cet effet, les gouvernements doivent fournir un accès facile à des documents budgétaires fiables, exhaustifs, ponctuels et compréhensibles.

En 2016, CABRI a développé le Pôle de connaissances sur la GFP - qui permet aux agents de la fonction publique d'avoir accès à un vaste éventail de ressources sur les questions relatives à la GFP. « Budgets en Afrique (BeA) », une base de données interactive de documents et d'informations budgétaires des pays africains, constitue un élément clé du Pôle de connaissances sur la GFP. Le but de « BeA » est de réunir en une seule base de données, l'intégralité de la documentation budgétaire rendue publique de chacun des 54 pays africains. Cette base de données centralisée des documents budgétaires, facilite une analyse comparative entre pays des budgets nationaux. L'Enquêteur du budget est un outil de recherche essentiel de cette base de données, qui permet aux utilisateurs de naviguer à travers cette bibliothèque de documents budgétaires africains qui remontent à 2010 et font partie du domaine public, au sein des pays et dans l'ensemble des pays, tout au long des phases des cycles budgétaires et par type de document. La méthodologie de CABRI applicable aux « BeA » permet aux fonctionnaires de comparer les pratiques en matière de

transparence sur l'ensemble du continent ; fournit aux citoyens, à la société civile et aux institutions de surveillance, l'accès aux informations budgétaires de base, qui sont essentielles pour obliger les gouvernements à rendre des comptes tout au long du processus budgétaire ; et, établit une source de données que les universitaires et les autres parties prenantes de CABRI peuvent utiliser pour faire des recherches supplémentaires sur la GFP à travers le continent africain.

L'application d'une méthodologie exhaustive de collecte et de classification développée par CABRI à la documentation budgétaire collectée auprès des pays et publiée à terme sur « BeA »), permet la présentation d'informations budgétaires actualisées dans la base de données et facilite bon la fonctionnalité de l'outil de recherche.

Le but de ce document est de décrire la méthodologie qui sous-tend « BeA » - à savoir, les processus utilisés pour la présentation des informations et documents budgétaires nationaux dans la base de données, et la justification du choix des modalités de diffusion de cette information auprès des utilisateurs. Cette méthodologie inclut : (i) une description de la portée des informations budgétaires présentées sur « BeA » ; (ii) une explication des classements et du cadre méthodologique qui sous-tendent la classification de la documentation budgétaire dans la base de données.

2. PORTÉE DE « BeA »

Documentation budgétaire des pays

« BeA » accueille une base de données intégrant toute la documentation budgétaire nationale accessible au public depuis l'exercice financier de 2010. Aux fins de « BeA », CABRI ne publiera que les documents : publiés sur une page Web officielle du gouvernement ; accessibles au public à titre gratuit ; téléchargeables sans exigence de demande ou d'autorisation spécifique préalables. Il ne s'agit pas d'une définition définitive du terme « accessible au public », et n'est nullement normative quant à la méthode à suivre par les pays pour atteindre la redevabilité et la transparence. Cette définition est plutôt utilisée en raison du caractère de collecte

à distance des documents destinés à la base de données et afin de permettre une meilleure comparaison entre pays de l'accessibilité des documents.

L'accent mis surtout sur les documents budgétaires de niveau national s'explique en grande partie par le souci de restreindre la taille de la base de données afin qu'elle soit gérable, au lieu d'inclure la masse de documentation budgétaire de niveau infranational qui est produite, ainsi que d'éviter de perdre de vue le mandat principal de CABRI.

Enfin, le choix de l'exercice financier de 2010, comme date de commencement, est basée sur une décision de CABRI prise lors du lancement du Pôle en 2015, de présenter non seulement les documents budgétaires actuels mais également la documentation budgétaire historique.

La documentation budgétaire des pays est rassemblée et mise en ligne dans la base de données « BeA » une fois par trimestre, pour s'assurer que les documents présentés dans la base de données s'avèrent aussi pertinents et à jour que possible. Les recherches, qui débutent à la fin de chaque trimestre d'exercice, sont menées sur toutes les pages Web officielles des pays, à travers diverses ressources indépendantes pour les travaux liés au budget, et sur l'Internet en général, afin de garantir la couverture de l'intégralité de la documentation budgétaire accessible au public. Les documents qui satisfont aux critères susmentionnés sont téléchargés pour présentation sur « BeA ».

Pages de profil des pays

La base de données « BeA » héberge également les pages de profil national de chacun des 54 pays du continent. Ces pages de profil national servent de page d'accueil pour l'examen plus approfondi des informations budgétaires nationales spécifiques à chaque pays. Chaque page de profil-pays contient : un aperçu des informations budgétaires de base du pays ; un historique récent des données budgétaires essentielles ; et, la plus récente documentation budgétaire propre au pays qui a été collectée. Les informations budgétaires nationales de base sont peuplées à l'aide de données recueillies sur les pages Web du gouvernement, mais les données historiques les plus récentes sur le budget sont compilées à partir des rapports périodiques du FMI « Perspectives de l'économie mondiale ». Il s'est avéré difficile d'obtenir ces données directement auprès des Ministères des Finances des divers pays, dans la mesure où les données sont mesurées de façon différente selon les pays et/ou ces données ne sont pas directement obtenues auprès de la source. Il a été jugé préférable d'avoir recours à une source unique de données externes.

3. Classification des documents budgétaires dans la base de données « BeA »

La fonction recherche permet aux utilisateurs de faire des enquêtes personnalisées dans la base de données des documents budgétaires, et de filtrer ces documents en fonction d'un ensemble de critères prédéterminés pertinents pour la publication des documents budgétaires.

La fonctionnalité de cette fonction de recherche, toutefois, requiert une classification des documents, de sorte que chaque document dans la base de données puisse être identifié à l'aide de ces critères, mais aussi être regroupé selon des critères spécifiques. C'est ainsi que CABRI a développé un ensemble de critères pour classer les documents budgétaires des pays, qui couvre l'intégralité des informations les plus pertinentes concernant chaque document et optimise la fonctionnalité de l'Enquêteur du budget. Ces critères se répartissent d'une façon générale en deux classifications : (i) les critères spécifiques au contexte ; et, (ii) les critères fondés sur le cycle budgétaire.

Critères spécifiques au contexte

Les critères spécifiques au contexte servant à classer la documentation budgétaire dans la base de données « BeA », sont basés sur les caractéristiques d'identification générales relatives à la publication de chaque document, à savoir : le pays produisant le document ; l'institution chargée de la production du document dans le pays ; les communautés régionales économiques auxquelles le pays appartient ; et, la langue de production. Ces critères sont expliqués de façon plus détaillée ci-dessous

Pays

La classification « Pays » se rapporte tout simplement au pays chargé de la production du document budgétaire en question, et partant de là, du budget du pays auquel le document se réfère. La base de données « BeA » contient des documents budgétaires de chacun des 54 pays africains.

Institution

La classification « Institution » fait référence à l'institution publique au sein d'un pays donné, qui est chargée de la production du document budgétaire. Bien que la grande majorité des documents budgétaires soit publiée par le Ministère des Finances du pays (ou ministère équivalent), certains pays ont un ministère ou un bureau du Budget dédié, et certains types de documents - comme les rapports d'audit - sont publiés par d'autres institutions.

Communauté économique régionale

La classification « Communauté économique régionale », à l'instar de la classification « Pays », désigne tout simplement la ou les Communauté(s) économique(s) régionale(s) (CER), à laquelle/auxquelles appartient le pays qui publie le document budgétaire. Les CER sont des organismes sous-régionaux, sous l'égide de l'Union africaine, qui regroupent des pays individuels afin de réaliser une intégration économique plus poussée. Il existe actuellement huit CER sur le continent africain, et chacun des 54 pays africains est membre d'au moins l'une d'entre elles.

Langue

La classification « Langue » se rapporte à la langue dans laquelle le document budgétaire original a été produit. Bien que certains pays produisent la documentation budgétaire dans une variété de langues officielles et que les langues officielles de l'Union africaine (UA) soient l'arabe, l'anglais, le français et le portugais, les compétences actuelles de CABRI limitent la base de données « BeA » à l'accueil uniquement des documents qui sont publiés en anglais, français et portugais. Malgré cette limitation, la base de données conserve des documents de chacun des 54 pays africains, car tous les pays dont l'arabe est la langue officielle publient également des documents budgétaires dans l'une des trois autres langues officielles de l'Union africaine. Tous les titres des documents sont traduits, tels que présentés dans le document, en anglais, en français et en portugais.

Critères fondés sur le cycle budgétaire

Les critères fondés sur le cycle budgétaire servant à classer les documents budgétaires dans la base de données, sont fondés sur le cycle typique par lequel passe un processus budgétaire au cours d'un exercice et sur les documents connexes qui sont produits et rendus publics tout au long du cycle. Les critères fondés sur le cycle, contrairement aux critères propres au contexte, sont déterminés par une structure budgétaire type. Par conséquent, ces critères sont déterminés par la compréhension de CABRI des processus budgétaires des pays et par une répartition définie de catégories particulières à des phases et des activités spécifiques au sein de ces processus.

Les critères couvrent, à leur tour : l'année du budget à laquelle fait référence le document ; la phase du cycle budgétaire type à laquelle appartient le document ; le type de document ; et, le public cible du document, connu sous le nom « type de publication »¹.

Année

Chaque cycle budgétaire fait référence à un ensemble de processus et d'activités entrepris pour déterminer et exécuter

un budget correspondant à une période spécifique à court et à moyen termes. La classification « Année », désigne donc, la première année financière à laquelle s'applique le document en question.

Il est important de noter que la classification « Année » se rapporte strictement à des années civiles, bien que plusieurs pays africains aient des années financières (ou exercices budgétaires) qui ne correspondent pas directement à une année civile (par exemple du début du mois d'avril jusqu'à la fin du mois de mars l'année suivante). En pareil cas, l'« année » appliquée au document est celle correspondant à l'année du début de l'exercice en question.²

Il importe également de noter que la classification « Année » correspond à l'année financière du *budget annuel* référencé, et non à l'année de publication du *document* lui-même. On a procédé de la sorte afin de permettre la comparabilité des documents qui se rapportent au même exercice budgétaire. Les documents figurant dans la base de données « BeA » et les catégories associées « Année » couvrent la période à partir de 2010 (ou de 2010/11).

Phase du cycle

Un cycle budgétaire réfère à un ensemble de processus et d'activités entrepris pour déterminer et exécuter un budget pour une période déterminée. Ce cycle comprend généralement une série de phases distinctes, chacune ayant son propre but et son propre ensemble de processus, d'activités et de documents uniques. La catégorie « Phase du cycle », se rapporte à la phase du cycle budgétaire type au cours de laquelle le document a été produit.

Les catégories qui composent la « Phase du Cycle » ont été déterminées par CABRI, conformément aux conventions internationales établies dans le cadre des processus budgétaires, pour couvrir l'ensemble de la documentation budgétaire importante qui est présentée dans « BeA ». Ces phases sont, par ordre chronologique : la planification ; la formulation ; l'approbation ; l'exécution ; et la supervision.

Ce cadre étant établi, en général, la phase de planification commence le cycle budgétaire, mais, de même que la phase de réglementation, est antérieure au cycle budgétaire annuel type et oriente le processus budgétaire annuel plutôt que d'en faire partie. Les documents produits lors de cette phase (voir *Figure 1*) sont de vastes plans, à long terme et de niveau national, qui couvrent fréquemment plusieurs secteurs, activités et années financières de l'État. Comme ces documents portent souvent sur plusieurs années, voire sur plusieurs décennies, la première année de mise en œuvre du plan en question sert d'« Année » pour la classification.

¹ La *Figure 1* montre une représentation infographique du cycle budgétaire complet, les critères de classification des documents tout au long du cycle budgétaire et une liste détaillée de l'ensemble des catégories pour chacun de ces critères.

² Ainsi, un document budgétaire de l'exercice 2015/16 sera indiqué comme se rapportant au budget annuel 2015.

La phase de formulation est la première des phases récurrentes du cycle budgétaire annuel, avec un ensemble commun de documents budgétaires produits chaque année par les gouvernements, spécifiques à une année financière donnée, afin de démarrer les processus budgétaires pour ladite année financière. Les documents produits lors de cette phase (voir *Figure 1*) comprennent, les activités et les interactions qui sont nécessaires à la préparation de l'ultime élaboration et de l'approbation d'un budget annuel final. Ces documents ont pour fonctions principales d'apporter une base d'informations utilisables par toutes les parties prenantes impliquées dans le processus décisionnel budgétaire, de définir les paramètres du budget, de prendre des décisions concernant la production de recettes et leur distribution dans le cadre du budget, et, de veiller à ce que toutes les parties responsables soient conscientes des calendriers et du cadre établis pour la prise de ces décisions et disposent des informations nécessaires pour le faire. Ces documents sont généralement produits durant l'année précédant le budget annuel auquel ils s'appliquent et peuvent couvrir une perspective à moyen terme.

La phase d'approbation se produit à la suite de la phase de formulation et se compose d'un ensemble commun de documents produits annuellement par les gouvernements afin de présenter, d'examiner et d'adopter au bout du compte le budget annuel final pour une année financière. Les documents produits au cours de cette phase (voir *Figure 1*) comprennent toutes les publications, activités et interactions qui sont nécessaires à l'élaboration, au dépôt, à la présentation et à l'adoption du budget. Les principales fonctions de ces documents consistent à présenter les projets de budget initiaux pour examen à l'occasion de différentes audiences budgétaires, de permettre une implication plus importante des parties prenantes dans l'élaboration du budget, de présenter un budget final approuvé pour adoption et d'informer le grand public de son contenu. En général, ces documents sont produits au cours d'un intervalle de temps qui couvre les mois qui ont précédé et suivi immédiatement le début de l'année financière en question.

La phase d'exécution se produit à la suite de l'adoption du budget annuel et comporte une série de documents communs produits chaque année par les gouvernements afin de passer en revue l'exécution du budget approuvé. Les documents de cette phase (voir *Figure 1*) contiennent toutes les publications et tous les rapports dédiés à l'analyse de la façon dont les dépenses ont permis la mise en œuvre des divers politiques et programmes présentés dans le budget adopté. Les principales fonctions de ces documents sont d'évaluer la mise en œuvre réelle du budget par rapport au budget adopté, et de fournir une vue d'ensemble de la performance budgétaire qui peut

servir à identifier les problèmes sur le plan de l'exécution et guider les premières phases de prise de décisions budgétaires pour les années suivantes. Ces documents sont généralement produits et/ou publiés au cours de l'année financière en question, et au début de la suivante.

La phase de supervision est la phase finale du cycle budgétaire qui se produit à la suite de l'achèvement de l'année financière en question. Cette phase comporte une série de documents produits annuellement par les gouvernements pour permettre aux institutions externes d'évaluer l'efficacité et la pertinence des dépenses effectuées pendant tout un exercice budgétaire. Les documents de cette phase (voir *Figure 1*) se composent de publications consacrées à l'évaluation de l'exécution du budget et à l'impact des dépenses dans le cadre dudit budget. Les principales fonctions de ces documents consistent à déterminer si les ressources publiques ont été utilisées avec efficacité et efficience pendant un exercice budgétaire et de manière à encourager la bonne gouvernance de leur gestion. Ces documents sont habituellement produits plusieurs mois, voire années, après l'achèvement de l'exercice budgétaire concerné, traditionnellement par des organismes indépendants du gouvernement (voir la partie « *Institution* » ci-avant).

Enfin, la phase de réglementation est une « phase » supplémentaire dans la production des documents budgétaires qui ne suit aucun ordre chronologique particulier. Elle est unique dans la mesure où : les documents qui la composent (voir *Figure 1*) ne sont pas spécifiques à une année financière particulière mais définissent plutôt le cadre juridique global dans lequel se déroulent les pratiques et procédures budgétaires ; et, toute la documentation budgétaire ultérieure y est produite. Du fait que les documents au sein de cette ne s'appliquent pas à un budget annuel particulier, la classification « Année » fait référence, dans ce cas, à l'année de publication.

Type de documents (Niveaux 1 à 3)

Chacune des phases du cycle budgétaire comporte une série de documents déterminés par un but précis au sein du processus budgétaire d'ensemble. Ces phases sont clairement définies par des conventions internationales sur les processus budgétaires et sont communes à tous les pays. Cela dit, les documents produits par chaque pays à chaque phase ne sont pas uniformes et l'on observe souvent des incohérences, quoique légères, entre les noms et contenus des documents produits par les pays africains lors de ces phases, et ce, malgré le fait que ces documents aient le même but principal. CABRI a donc appliqué une série hiérarchisée de critères aux types de documents budgétaires. Ces types de document

correspondent à une phase précise du cycle budgétaire et regroupent des documents distincts, en fonction de leur but global (pour améliorer les comparaisons entre pays), mais aussi pour saisir les distinctions entre ces documents (afin de montrer les différences des pratiques budgétaires entre les pays).³ Par ailleurs, le niveau de détails accru de chaque document de la base de données, rendu possible par cette approche à plusieurs niveaux, permet d'effectuer des recherches approfondies et de naviguer au moyen de l'Enquêteur du budget. La classification selon le « Type de document » qui comporte trois niveaux hiérarchisés, numérotés de 1 à 3 où les sous-types de document des niveaux inférieurs sont déterminés par le type de document du niveau supérieur, offre des informations supplémentaires sur le type de document en question.

Le type de document de premier niveau est une classification de haut niveau appliquée à tous les documents figurant dans la base de données « BeA ». Le but de cette classification est de présenter le contenu de chaque document budgétaire. La classification des types de documents budgétaires de haut niveau permet de consolider tous les documents produits par un pays dans un seul but – par exemple, les divers documents qui composent un *Projet de budget* – en un seul type, pour les rendre plus accessibles. Cette classification de haut niveau permet également de rapprocher les différences mineures entre les pays au niveau du contenu et du titre des documents budgétaires produits aux mêmes fins, de faire des comparaisons entre les pays et d'effectuer des recherches plus complètes sur un certain type de document. Les différents types de document qui composent le premier niveau de la classification ont été mis au point par CABRI pour veiller à couvrir tous les types de document budgétaires essentiels et éviter tout chevauchement potentiel entre les documents. La liste complète des types de documents de premier niveau et des phases du cycle budgétaire auxquelles ils appartiennent se trouve à la *Figure 1*.

Le type de document de deuxième niveau est une classification plus nuancée qui ne s'applique qu'à certains documents, en fonction de leur classification au premier niveau dans la base de données « BeA ». Cette classification vise à préciser le contenu du document spécifique en question, pour les types de document du premier niveau qui, soit comportent traditionnellement plusieurs documents – par

exemple les divers documents qui composent un *Projet de budget*, soit font des distinctions entre pays sur le plan du contenu et du titre – comme les documents distincts qui pourraient constituer un *Cadre budgétaire*. Cette classification nuancée du type de document permet d'explorer les différences entre pays et les composantes des divers types de documents budgétaires de haut niveau au sein des pays. Les différents types de documents qui composent la classification de deuxième niveau ont été repensés par CABRI pour veiller à couvrir tous les types de documents budgétaires traditionnels et éviter tout chevauchement potentiel entre documents. La liste complète des types de documents du deuxième niveau, le type de document du premier niveau dont ils relèvent, et les phases du cycle budgétaire auxquelles ils appartiennent se trouve à la *Figure 1*.

Enfin, le type de document de troisième niveau est une classification qui se limite à un seul type de document de premier niveau dans la base de données « BeA », notamment le rapport en cours d'année (cf. *Figure 1*). Ce type de document requiert une classification de troisième niveau, car une classification à deux niveaux ne suffit pas à faire la distinction entre les multiples documents produits au cours de l'année. Du fait que les rapports en cours d'année sont produits périodiquement tout au long de l'exercice budgétaire, que ce soit trimestriellement ou mensuellement, il y aura plusieurs documents du même type et ayant le même but, mais faisant chacun référence à une période différente d'une année financière, et, produits pendant l'année. Par conséquent, ce type de document requiert un troisième niveau de désagrégation, à savoir la période de référence du rapport. Cette classification et sa position par rapport au cycle budgétaire est indiquée dans la *Figure 1*.

Type de publication

Outre le but spécifique qui définit les deux précédentes séries de critères, chaque document budgétaire est produit pour un public particulier. Ce public est en grande partie déterminé par l'intention du document et la phase du cycle budgétaire pendant laquelle il est produit, et qui peut se diviser comme suit : les documents produits pour un public interne – les fonctionnaires concernés au sein des branches exécutives du gouvernement ; et les documents produits pour un public externe – notamment les assemblées législatives, les

³ Voir Figure 1 indiquant le classement de ces types de document.

institutions supérieures de contrôle des finances publiques et le grand public.

Les documents produits pour les publics internes sont ceux qui présentent le plus d'intérêt pour les fonctionnaires au sein de la branche exécutive du gouvernement qui sont impliqués dans le processus budgétaire. La grande majorité des documents budgétaires est toutefois produite pour un public externe ou le grand public. Informer le public des diverses activités et processus qui constituent le cycle budgétaire et lui permettre d'y contribuer sont des caractéristiques essentielles de la transparence budgétaire et de la redevabilité.

4. Conclusion

La méthodologie employée dans le cadre de la base de données « BeA » avec une documentation budgétaire exhaustive et à jour pour tous les pays d'Afrique, a été élaborée et affinée par CABRI au fil de plusieurs périodes de collecte et de plusieurs itérations. La méthodologie a été créée pour permettre à la base de données « BeA » d'afficher autant d'informations que possible sur les budgets des pays, tout en permettant aux fonctionnaires du budget, aux organisations de la société civile et aux chercheurs, de trouver, d'accéder et de comparer facilement ces documents. En présentant ces informations détaillées sur les budgets nationaux africains réunis en un lieu unique et facile d'accès, CABRI espère avoir simplifié l'analyse de la forme et du contenu des informations budgétaires et encouragé l'amélioration de la transparence à travers le continent.

Figure 1 : Classification de la documentation budgétaire produite tout au long du cycle budgétaire : mise à jour le 31 décembre 2017

Année	Année financière									
	Phase du cycle	Législation	Planification	Formulation		Approbation		Exécution		Supervision
Type de document	Niveau 1	Niveau 1	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1
		Constitution	Plan national	Calendrier budgétaire		Projet de budget	Projet de loi portant	Rapport en cours d'année	Trimestriel	Trimestre
	Législation des (relative aux) finances publiques	Document de stratégie de réduction de la pauvreté	Circulaire budgétaire		Projet de loi de budget			Mensuel	Mois	
			Orientations du Trésor		Projet de budget					
				Contextualisation du budget	Projet de loi relative à la répartition des recettes					
				Planification budgétaire	Projet de loi de finances					
				Cadre macroéconomique	Projet d'état financier					
				Cadre de dépenses à moyen terme	Projet de budget de l'État					
				Mini-budget	Projet de loi de finances					
				Document de stratégie budgétaire	Présentation du budget					
				Document-cadre budgétaire	Réexamen du budget					
				Cadre des finances publiques	Budget des citoyens					
				Exposé des motifs		Loi portant ouverture des crédits				
				Stratégie (de gestion) de la	Budget approuvé	Circulaire relative à				
				Rapport préalable au budget		Loi budgétaire				
						Synthèse du budget				
						Loi relative à la répartition des recettes				
						Prévisions des dépenses nationales				
						Loi de Finances				
						Loi de Finances				
						Budget de l'État				
						Projet de loi portant modification de la répartition des recettes				
						Projet de loi de finances rectificative				
					Projet de budget rectificatif	Projet de budget de l'État révisé				
						Projet de loi portant rectification à la loi de finances				
						Projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires				
						Projet de loi de finances supplémentaire				
						Prévisions ajustées des dépenses nationales				
						Loi portant budget rectificatif				
						Loi de finances rectificative				
						Loi de finances rectificative				
						Loi portant ouverture des crédits rectificative				
						Loi de finances complémentaire				
					Budget rectificatif	Loi portant ouverture des crédits révisée				
						Loi budgétaire révisée				
						Budget de l'État révisé				
						Loi portant ouverture de crédits supplémentaires				
						Budget supplémentaire				
						État prévisionnel supplémentaire des dépenses nationales				
						Loi de finances supplémentaire				
Type de publication	Interne/Externe									